

2020 DPE 15 Signature d'un contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2020-2024

Le Conseil de Paris,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur,

Vu le 11e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016,

Vu le Contrat eau et climat parisien approuvé par le Conseil de Paris des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019,

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la signature du contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2020-2024

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe Brossel et Monsieur Dan Lert au nom de la 3e commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2020-2024, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2020-2024.